

Foire aux questions (FAQ)

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à certaines de vos questions sous la rubrique Foire aux questions (FAQ) ou si vous désirez de plus amples renseignements, vous pouvez nous appeler au 1-800-348-9211, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 30.

1. [Qu'est-ce que le numéro de compte des biens?](#)
2. [Comment obtenir un numéro de compte des biens?](#)
3. [Quels sont les modes de règlement possibles en ce qui a trait aux commandes en ligne?](#)
4. [Puis-je fournir mon numéro de carte de crédit en toute sécurité?](#)
5. [Vais-je recevoir un reçu à la suite de ma commande?](#)
6. [Comment puis-je faire le suivi de ma commande?](#)
7. [Pourquoi dois-je fournir une adresse de courriel?](#)
8. [Mes renseignements personnels sont-ils protégés?](#)
9. [Combien un certificat d'impôt foncier en ligne coûte-t-il?](#)
10. [Comment le paiement de ma commande de certificat d'impôt foncier sera-t-il indiqué sur mon relevé de compte de carte de crédit?](#)
11. [Le système sera-t-il accessible en tout temps?](#)
12. [Pourquoi ai-je besoin du logiciel Adobe Reader?](#)
13. [Que dois-je faire en cas de problème concernant ma commande?](#)

1. **Qu'est-ce que le numéro de compte des biens?**

Un numéro de compte des biens (NCB) est assigné à chaque bien aux fins d'évaluation et d'impôt. Il est impossible de commander un certificat d'impôt foncier à l'aide d'un **numéro d'identification de parcelle (NID)**.

[\(retour au début\)](#)

2. **Comment obtenir un numéro de compte des biens?**

Le numéro de compte des biens se trouve dans la partie supérieure droite de l'avis d'évaluation et d'impôt. Si vous ne connaissez pas le numéro de compte des biens, vous devriez communiquer avec le service d'Information sur l'évaluation foncière du bureau de Services Nouveau-Brunswick (SNB) de la région où le bien est situé pour obtenir de l'aide. Vous trouverez la liste des bureaux de SNB dans le site à l'adresse <http://www.snb.ca/f/2000/2001f.asp>.

[\(retour au début\)](#)

3. Quels sont les modes de règlement possibles en ce qui a trait aux commandes en ligne?

Dans le cas des commandes en ligne, nous acceptons le paiement par carte de crédit VISA ou MasterCard. Toutes les transactions sont effectuées en dollars canadiens.

[\(retour au début\)](#)

4. Puis-je fournir mon numéro de carte de crédit en toute sécurité?

Le ministère des Finances fait appel à Solutions Moneris pour son service de paiement électronique par carte de crédit. Pour en savoir plus sur ce fournisseur, veuillez consulter le site de Moneris Solutions à l'adresse <http://www.moneris.com/fr/>.

[\(retour au début\)](#)

5. Vais-je recevoir un reçu à la suite de ma commande?

Vous pouvez imprimer le reçu de paiement à partir du site de paiement électronique après la réussite de votre commande. Par ailleurs, vous recevrez un reçu de paiement par courriel. Vous devriez imprimer le reçu de paiement de votre commande et le conserver pour vos dossiers.

[\(retour au début\)](#)

6. Comment puis-je faire le suivi de ma commande?

Un numéro de référence est assigné à votre commande et figure sur votre reçu de paiement. Vous devriez fournir ce numéro au moment de toute demande de renseignements au sujet de votre commande.

[\(retour au début\)](#)

7. Pourquoi dois-je fournir une adresse de courriel?

Nous avons besoin de votre adresse de courriel pour vous faire parvenir par voie électronique le certificat ou le groupe de certificat commandés et le reçu de paiement qui s'y rattache.

[\(retour au début\)](#)

8. Mes renseignements personnels sont-ils protégés?

Seuls les fonctionnaires autorisés utiliseront les renseignements personnels, et ce uniquement aux fins premières auxquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles avec ces fins premières. Pour consulter la déclaration de confidentialité du gouvernement du Nouveau-Brunswick, veuillez vous rendre à l'adresse <http://www.gnb.ca/include/root/include/privacy-f.asp>.

[\(retour au début\)](#)

9. Combien un certificat d'impôt foncier en ligne coûte-t-il?

Les droits exigés pour un certificat d'impôt foncier en ligne sont de vingt dollars (20,00 \$ CAD) par compte.

[\(retour au début\)](#)

10. Comment le paiement de ma commande de certificat d'impôt foncier sera-t-il indiqué sur mon relevé de compte de carte de crédit?

Il se présentera de la façon suivante sur votre relevé de compte de carte de crédit : NB Tax Certificates \$ 20.00.

[\(retour au début\)](#)

11. Le système sera-t-il accessible en tout temps?

Il est possible de commander des certificats d'impôt foncier vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept.

[\(retour au début\)](#)

12. Pourquoi ai-je besoin du logiciel Adobe Reader?

Le logiciel Adobe Reader est nécessaire pour visualiser et imprimer le certificat d'impôt foncier et le reçu de paiement qui sont en format pdf. Il est possible de télécharger gratuitement ce logiciel à partir du site <http://www.adobe.com>.

[\(retour au début\)](#)

13. Que dois-je faire en cas de problème concernant ma commande?

Vous pouvez communiquer avec nous au 1-800-348-9211, du lundi au vendredi, de 8 h15 à 16 h 30. Lorsque vous appelez pour obtenir de l'information sur votre commande, vous devriez fournir le numéro de référence de celle-ci.

[\(retour au début\)](#)